

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 février 2008

n° 24

page 1/1

Rapporteur : **Monsieur Guy GRATTEAU**

OBJET : Enquête publique relative à la déclaration d'intérêt général des opérations pour la valorisation et l'entretien de la Vienne

Mesdames, Messieurs,

Une enquête publique est ouverte le 4 février 2008, relative à la déclaration d'intérêt général des opérations pour la valorisation et l'entretien de la Vienne par le Regroupement Intercommunal pour la Valorisation et l'Entretien de la Vienne (RIVE), et à l'établissement d'un droit de passage sur des propriétés privées. Cette enquête prendra fin le 22 février 2008.

Les actions prévues sur le territoire de Châtellerault sont les suivantes :

Arrachage de la jussie, plantations, gestion de la ripisylve et du lit mineur de la Vienne, travaux imprévus et suivi de la végétation des berges de la Vienne

* * * * *

VU le code de l'expropriation, articles R 11-4 à R11-14 relatif à la procédure d'enquête publique préalable de droit commun,

VU le code de l'environnement, article L 211-7 relatif au régime général et gestion de la ressource,

VU le code rural, articles L151-36 à L151-40 relatif aux travaux exécutés par les communes,

VU l'arrêté n° 2008-D2/B3-015 de la préfecture de la vienne relatif à l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'exécution par R.I.V.E. d'un droit de passage sur des propriétés privés des bords de Vienne,

CONSIDERANT que l'opération susvisée ne comporte pas de dangers ni d'inconvénients pour la commodité du voisinage, pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, pour l'agriculture ainsi que pour la protection de la nature et de l'environnement.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de donner un avis favorable au projet précité.

UNANIMITE

CERTIFIE EXECUTOIRE

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la Sous Préfecture

Le 11.02.08 n° 976

Publié en mairie

Le 6.02.08

Pour le maire et par délégation,

La directrice générale adjointe des services

Paquita BANNIER-GAUTHIER